

A quelle fréquence l'entretien de la chaudière doit-il être effectué?

Notre réponse

Il n'y a **pas de fréquence obligatoire** pour l'entretien de la chaudière.

Vous pouvez **consulter la notice du fabricant de la chaudière**. La fréquence recommandée pour l'entretenir y est certainement indiquée.

Si vous êtes **locataire, votre contrat de bail peut prévoir la fréquence** de l'entretien de votre chaudière. **Si tel est le cas**, vous devez **respecter la fréquence indiquée dans votre contrat de bail**. Bien souvent, les propriétaires prévoient un entretien annuel.

En pratique, l'entretien de la chaudière se fait en même temps que le contrôle périodique.

Références légales

- Répartition des réparations, travaux et entretiens à charge du bailleur ou incombant au preneur (tableau non exhaustif)

Documents type

Date de mise à jour: Vendredi 19/11/21